

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi trois (3) avril deux mille dix-sept, à la mairie, à 20 heures et à laquelle sont présents monsieur Harold Noël, maire, messieurs Éric Bussière et Yves-André Beaulé, conseillers, ainsi que mesdames Mireille Morency, Lison Berthiaume et Lyne Gosselin, conseillères.

M. Harold Noël, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2017-031 **Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 3 avril 2017**

Il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Lyne Gosselin d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 3 avril 2017.

ADOPTÉE

2017-032 **Adoption du procès verbal de la session régulière du 6 mars 2017**

Il est proposé par Yves-André Beaulé et appuyé par Lyne Gosselin d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 6 mars 2017.

ADOPTÉE

Dépôt de documents

Rapport sommaire de l'inspecteur municipal du mois de mars 2017

2017-033 **Dépôt et acceptation du rapport financier 2016**

M. le maire fait une courte présentation des résultats

Attendu que les revenus totaux sont de 1 225 291 \$;

Attendu que le trop-perçu est de 180 923 \$;

Attendu que le surplus accumulé est de 629 516 \$;

En conséquence, Il est proposé par Éric Bussière, appuyé par Yves-André Beaulé et résolu unanimement que le Conseil municipal accepte, tel que présentés, les rapports financiers de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

2017-034 **Dépôt et acceptation du rapport SSI 2016**

M. le maire fait une courte présentation du rapport

Il est proposé par Yves-André Beaulé, appuyé par Mireille Morency et résolu unanimement que le Conseil municipal accepte, tel que présenté, le rapport SSI pour l'année 2016.

ADOPTÉE

Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures – Lot # 2-61

Attendu que Mme Manon Asselin, propriétaire du lot 2-61 à Sainte-Pétronille a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

Attendu que ce lot est situé dans la zone R-16;

Attendu que cette demande a pour but de permettre la construction d'un bâtiment secondaire (remise) dont la superficie, additionnée au bâtiment secondaire existant (garage), dépasserait 66% de la superficie du bâtiment principal;

Attendu que la requérante demande également de corriger la marge de recul arrière en la ramenant au 1,5 m réglementaire;

Attendu que la demande pourrait créer un précédent pouvant occasionner plusieurs demandes du même type de la part d'autres requérants;

Attendu qu'il n'y a pas eu de démonstration de l'impossibilité de se conformer à la réglementation, ~~tant pour la superficie que pour la marge de recul;~~

Attendu que le CCU recommande de refuser cette demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Mireille Morency de refuser la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures – Lots # 48-5 et 48-6

Reporté à une séance ultérieure

Nomination de M. David Cauchon à titre d'employé municipal

Attendu que le conseil municipal du village de Sainte-Pétronille a nommé, par sa résolution # 2016-044, Monsieur David Cauchon au poste d'employé municipal pour une période probatoire de 6 mois;

Attendu que deux évaluations ont été faites en 2016, soit une en juin et l'autre en septembre 2016;

Attendu qu'à la fin de la période probatoire, il avait été convenu de prolonger ladite période pour une durée de 6 mois supplémentaires en raison de certains critères d'évaluation jugés insatisfaisants;

Attendu qu'une autre évaluation a été faite à la fin mars 2017;

Attendu que cette dernière évaluation a révélé des résultats satisfaisants qui permettent ainsi de mettre fin à la période probatoire;

2017-035

217-036

En conséquence, il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Yves-André Beaulé de confirmer Monsieur David Cauchon au poste d'employé municipal de la municipalité du village de Sainte-Pétronille de manière permanente. De plus, le salaire horaire de M. Cauchon sera augmenté de 3 % à compter de sa première paie du mois d'avril 2017.

ADOPTÉE

2017-037

Entente avec Mme Valérie Chevanel (travailleur autonome) et la Municipalité du Village de Sainte-Pétronille

Il est proposé par Yves-André Beaulé et appuyé par Éric Bussière d'embaucher à titre d'horticultrice, Mme Valérie Chevanel aux conditions suivantes:

- Taux horaire:**
- 18.20 \$ de l'heure.
- Moyennes d'heures/semaine:**
- 16 heures
- Période de travail:**
- Du 5 mai au 5 novembre 2017 (26 semaines). Le 5 mai 2017 étant la date limite pour entreprendre la saison. Les 26 semaines de travail sont calculées à partir du premier jour travaillé sans possibilité d'inclure de semaines supplémentaires.
- Avantages:**
- Les frais de déplacement dans le cadre de son travail sont assumés par la Municipalité. (achats et déplacement sur le territoire de la municipalité)
 - Dossard fourni afin d'assurer la sécurité de l'employé.
 - Usage du tracteur municipal suite à une entente avec l'employé permanent.
- Superviseur:**
- M. Jean-François Labbé.
 - M. Robert Martel, président du comité d'embellissement de Sainte-Pétronille (volet horticulture uniquement).
- Modalités:**
- Sur avis de 30 jours, l'une ou l'autre des parties peut mettre fin à ladite entente.

ADOPTÉE

2017-038

Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Lison Berthiaume de nommer Mme Lyne Gosselin comme maire suppléant.

ADOPTÉE

2017-039

Appui au projet de loi C-323 – crédit d'impôt pour la réhabilitation de propriétés historiques

Attendu que le village de Sainte-Pétronille a reçu une demande d'appui au projet de loi C-323 de la part de l'Honorable Peter Van Loan, du député fédéral de York – Simcoe et porte-parole de l'opposition officielle pour le patrimoine canadien et les lieux historiques nationaux;

Attendu que le projet de loi C-323 favorise la préservation et la mise en valeur de lieux historiques patrimoniaux;

Attendu que le projet de loi C-323 vise la mise en place d'un crédit d'impôt de 20% applicable aux travaux visant la réhabilitation et la conservation d'édifices patrimoniaux désignés, ainsi que d'un mécanisme d'amortissement accéléré applicable aux dépenses consacrées à ces édifices;

En conséquence, il est ~~appuyé~~ ~~proposé~~ ~~appuyé~~ par Lison Berthiaume et appuyé par Yves-André Beaulé que ce Conseil demande à la députée fédérale de Beauport–Côte-de-Beaupré–Île d'Orléans–Charlevoix, Sylvie Boucher, d'appuyer le projet de loi C-323 afin d'en permettre l'adoption.

ADOPTÉE

2017-040

Comptes à payer

Il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Lison Berthiaume de payer les comptes suivants:

ADMQ	1 805.88
Androïde	48.68
Bell Canada	292.43
Bell Mobilité	92.99
CNESST	618.02
CMQ	2 726.66
Daniel Laflamme	609.59
Déneigement T.J.	11 440.01
Desjardins Sécurité Financière	770.40
Distribution JFC	43.00
Englobe	6 898.50
Gabriel Gosselin	1 500.00
Hydro Québec	1 257.08
JMD Excavation	1 518.24
Mireille Morency	574.88
Morency Société d'avocats	41.61
MRC Ile d'Orléans (journal Autour de l'Ile)	572.25
MRC Ile d'Orléans (ordures)	7 505.00

MRC- quote-part	41 446.67
MRC Ile d'Orléans (assurance salaire)	608.96
Petite caisse	284.60
Petro Canada	51.10
Receveur général Canada	1 244.44
Réno-Dépôt	2 466.78
Revenu Québec	3 398.27
Salaires - Employés	10 244.73
Salaires - Élus	7 370.31
Stantec	3 529.73
Tyco	1 247.48
Unicoop	717.01
Vision 3 W	11.50
Total	<u>109 082.24</u>

ADOPTÉE

2017-041

Félicitations

Attendu que le 15 mars 2017, les rues du Quai, Horatio-Walker et Laflamme-Gagnon ont été inondées en raison des forts vents;

Attendu que M. Daniel Laflamme, employé municipal, et M. Yvon Cauchon, le déneigeur, ont réagi rapidement [en collaboration avec la sécurité publique](#) afin de résoudre le problème;

Attendu que le débordement a été maîtrisé en moins de deux heures;

En conséquence, il est proposé par Mireille Morency et appuyé par Éric Bussière de féliciter l'excellent travail de messieurs Daniel Laflamme et Yvon Cauchon dans ce dossier.

ADOPTÉE

2017-042

Levée de la session

La levée de la session est proposée par Mireille Morency à 21 heures.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire

